

BANK OF AFRICA-SENEGAL
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Capital social : 24 000 000 000 F CFA
Siège social : Immeuble ELAN, Route de Ngor, Zone 12 Almadies – BP 1992 RP – DAKAR
Agrément N° K 0100 Y
RCCM N° SN DKR 2001 B 211

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE BOA SENEGAL

AVIS DE CONVOCATION

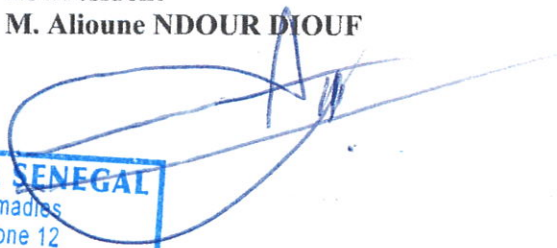
Les actionnaires de la société dénommée « **BANK OF AFRICA SENEGAL** » en abrégé « **BOA SENEGAL** » sont convoqués par le Conseil d'Administration, à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque qui se tiendra le **Jeudi 18 avril 2024 à 9h 30 mn** à l'immeuble Elan II au 2^{ème} Etage, Almadies, Zone 12, Route de Ngor à Dakar, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Examen et approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023**
 - 1.1 Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire
 - 1.2 Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire prévu par l'article 831-2 de l'AUSCGIE
 - 1.3 Rapports des Commissaires aux Comptes à l'Assemblée Générale Ordinaire
- 2. Approbation des conventions réglementées visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et à l'article 45 de la loi portant Règlementation Bancaire**
- 3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023**
- 4. Distribution des dividendes**
- 5. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes**
- 6. Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes**
- 7. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur**
- 8. Fixation des indemnités de fonction des Administrateurs**

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, pourra participer personnellement à l'Assemblée Générale Ordinaire ou se faire représenter par un mandataire de son choix et/ou voter par correspondance. Les formulaires de pouvoir et de vote par correspondance sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de BOA SENEGAL SA et au secrétariat de la SGI BOA CAPITAL SECURITIES.

Tous les documents d'informations relatifs à cette Assemblée Générale seront, conformément aux dispositions de l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA sur les Sociétés Commerciales et du GIE, tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Banque et au secrétariat de la SGI BOA CAPITAL SECURITIES à compter du 03 avril 2024.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président
M. Alioune NDOUR DIOUF



BANK OF AFRICA SENEGAL
Route de Ngor Almadies
Immeuble ELAN Zone 12
BP 1992 RP Dakar
Tél: +221 33 865 64 64 - Fax: +221 33 820 42 83